

Cher-e Camarade,

Aujourd'hui à partir de 13h30, nous nous sommes entretenus avec la direction. Etaient présents: Solidaires, CGT, FO, CFDT.

Le directeur a déclaré que le PCA est en train d'être finalisé par services. Ce PCA comprend l'ensemble des agents susceptibles d'assurer les missions prioritaires, mais le directeur a indiqué à nouveau que des effectifs très limités seront sollicités.

M. MARIEL a ensuite déclaré que le PCA sera évolutif et qu'il aura probablement de nouvelles consignes de la DG dans l'après-midi.

Il a déclaré qu'à partir d'aujourd'hui, tous les agents qui accomplissent une mission prioritaire sur site bénéficieront d'une journée banalisée.

Il a demandé à la DG des subsides pour la restauration des agents assurant les missions prioritaires sur place: des tickets restaurant vont être distribués aux agents, avec un effet rétro-actif.

Nous sommes intervenus sur le respect des consignes par un certain nombre de chefs de service qui continuent à demander aux agents de venir sur leur lieu de travail.

La direction a déclaré qu'elle interviendrait sur les services concernés.

Nous sommes spécifiquement intervenus pour demander à la direction de retirer du PCA les agents habitant loin, obligés d'utiliser des transports en commun.

Pour nous, il s'agit de limiter les déplacements au motif que les surfaces ne sont pas sécurisées car le covid-19 a une durée de vie de 3h (minimum) à l'air libre même s'il flotte très peu.

La direction a répondu qu'elle fait en sorte de mobiliser le moins d'agents possibles, qu'elle doit concilier le principe de précaution tout en gérant les missions "prioritaires" du PCA.

La consigne pour l'instant est : "*privilégier les agents qui prennent le moins de transport en commun, ou pas du tout, sinon on est obligé de prendre les autres*".

Nous sommes également revenus sur l'incompatibilité entre le télétravail et la garde d'enfants, le directeur a réitéré qu'il applique la consigne de la DG qui considère qu'une "*compatibilité est possible*" !

Autres infos: Ulysse Paris n'est plus mis à jour car le service qui s'en occupe ne fonctionne plus (garde d'enfants). En conséquence, toutes les informations doivent être données aux agents par les chefs de service, notamment si les missions du PCA sont modifiées.

Si tu as des questions, s'il y a des dysfonctionnements dans la mise en place du PCA dans ton service, fais-le nous savoir et nous interviendrons lors de l'audio-conférence de demain.

Si tu souhaites recevoir des infos sur ta boîte perso, n'oublie pas d'envoyer ton adresse (pour ceux qui ne l'ont pas encore fait).

Protège-toi !

Amitiés syndicalistes.

Bertrand.



Meilleurs sentiments syndicalistes

Marie DALL'OSTO-ATASAVUN

Section de Paris FO DGFIP

tél 01 55 80 66 43 et fax 01 55 80 66 49

Pour se connecter sur notre site web cliquez ci dessous
<http://www.fo-dgfip-sd.fr/075/>

